

ACTION URGENTE

SERBIE. UN MILITANT POLITIQUE EN GRÈVE DE LA FAIM

Depuis juin 2021, Ecevit Piroğlu, militant politique turc, est détenu de manière illégale et arbitraire dans un centre de détention pour migrants en Serbie, et risque d'être expulsé vers la Turquie, en dépit de la décision d'un tribunal serbe ordonnant qu'il ne soit pas expulsé. Le 12 février, il a entamé une grève de la faim pour protester contre son maintien en détention au centre de Padinska Skela, et a déclaré son intention de la poursuivre jusqu'à sa libération. Depuis lors, sa santé s'est nettement détériorée en l'absence de soins médicaux adéquats. Il risque toujours d'être renvoyé illégalement en Turquie, où il pourrait subir de graves atteintes à ses droits. Ecevit Piroğlu doit être libéré immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Chef du gouvernement de la République de Serbie

M. Miloš Vučević

Beograd, Nemanjina 11

Tél./Fax : +381 11 3620 115 / 2332 9278

Courriel : predsednikvlade@gov.rs

Monsieur le Premier ministre,

*Je vous écris afin de vous exprimer ma vive préoccupation quant à la détention arbitraire et illégale en Serbie du militant politique de renom **Ecevit Piroğlu**, originaire de Turquie. Je suis particulièrement préoccupé-e par le fait qu'il ne reçoit pas les soins médicaux adaptés depuis qu'il a entamé une grève de la faim le 12 février et que son état de santé se détériore gravement.*

Ecevit Piroğlu a été arrêté pour la première fois en juin 2021 au titre d'une demande d'extradition déposée par les autorités turques. La procédure d'extradition a finalement été stoppée en mai 2023, lorsque la cour d'appel de Belgrade a statué qu'il ne devait pas être renvoyé en Turquie. Malgré le rejet de la demande d'extradition déposée par la Turquie, Ecevit Piroğlu est maintenu en détention dans le centre pour migrants de Padinska Skela, sur décision du ministère de l'Intérieur. Il y a des craintes fondées qu'il ne soit expulsé vers la Turquie ou qu'il ne soit maintenu en détention pour une durée indéterminée.

Je demande au gouvernement serbe de veiller à ce qu'Ecevit Piroğlu soit libéré immédiatement du centre de détention pour migrants, car sa détention est illégale et arbitraire, et de s'abstenir de toute initiative visant à l'expulser vers la Turquie ou un pays tiers qui pourrait le renvoyer en Turquie, où il court un risque réel de subir de graves atteintes aux droits humains. Dans l'intervalle, je prie les autorités de lui accorder l'accès à des soins médicaux adéquats dans un établissement choisi par sa famille, où il pourra recevoir des soins dispensés par des médecins qualifiés, dans le respect de l'éthique médicale, notamment des principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ecevit Piroğlu, ressortissant turc, est membre de la minorité ethnique kurde. Ce militant politique est l'un des fondateurs du Parti démocratique socialiste.

Ecevit Piroğlu a été arrêté à l'aéroport international de Belgrade par les autorités serbes en juin 2021 sur la base d'un mandat d'arrêt d'Interpol 2MIS par les autorités turques en raison d'une procédure pénale intentée à son encontre en Turquie pour appartenance présumée à une « organisation terroriste ». Durant la procédure d'extradition, Ecevit Piroğlu a été détenu à la prison de Belgrade pendant un an, jusqu'en juin 2022. Par la suite, il a été transféré au centre de détention pour étrangers des services de l'immigration, destiné à accueillir des migrants illégaux, et il y est toujours incarcéré à ce jour.

En outre, la demande d'asile déposée par Ecevit Piroğlu en Serbie a été rejetée en août 2022 sans aucune véritable délibération, y compris après son appel devant la Commission d'asile. Au lieu d'autoriser Ecevit Piroğlu à quitter la Serbie à la suite de ce refus, comme il le souhaitait, le ministère de l'Intérieur a ordonné qu'il soit de nouveau arrêté en janvier 2024 et placé au centre de détention pour migrants, cette fois-ci en faisant valoir qu'Ecevit Piroğlu séjournait illégalement en Serbie, ce que ses avocats contestent.

Face à la perspective d'une détention pour une durée indéterminée en Serbie, Ecevit Piroğlu a entamé une grève de la faim le 12 février pour protester contre son maintien en détention. Au 9 mai, il ne pesait que 50 kilos, sa santé se dégrade rapidement et il se sent de plus en plus faible. Sa famille a pu récemment lui rendre visite au centre de détention et s'est dite extrêmement préoccupée par son état de santé.

Les craintes sont vives et fondées qu'il ne soit maintenu en détention dans ce centre pour migrants pendant une durée indéfinie, sans avoir accès à un recours utile. Les autorités n'ont pas pris en compte ses appels contestant sa détention et son ordre de détention a déjà été prolongé une fois. La période maximale pendant laquelle les services d'immigration peuvent le détenir légalement prend fin le 9 juillet 2024, mais les autorités serbes ont déjà omis de respecter ce type de restrictions légales par le passé.

Même si l'ordre d'extradition de la Turquie a été rejeté par un tribunal serbe, il existe toujours un risque qu'Ecevit Piroğlu ne soit expulsé vers la Turquie ou un pays tiers (qui pourrait alors le renvoyer en Turquie) à la faveur d'une procédure des services d'immigration, en violation des obligations incombant à la Serbie en vertu du droit international de ne pas renvoyer une personne dans un pays où elle risque de subir de graves violations des droits humains. Il y a eu des précédents dangereux où la Serbie a extradé des étrangers dans le cadre d'accords de coopération bilatérale et en violation des mesures provisoires décidées par le Comité des Nations unies contre la torture. Compte tenu des circonstances qui prévalent en Turquie et du risque particulier que courent les membres de la minorité kurde et les militant·e·s politiques, Ecevit Piroğlu serait fortement exposé au risque de subir de graves violations des droits humains – détention arbitraire, procès inique, torture et mauvais traitements notamment.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : serbe, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 8 juillet 2024
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ecevit Piroğlu (il)